



**AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

**REGATE SNSM
Dimanche 21 juillet 2019**

Epreuve comptant pour le Trophée Habitable 2019-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor

**Baie de Paimpol – abords de Bréhat- chenal du Trieux
CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL
Grade 5 B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux, le règlement du trophée départemental CCI-22 habitable 2018
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP] :

Les bateaux *[peuvent être tenus d']* arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu voir chapitre 5)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5

Flottes : les bateaux sont répartis en 2 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net. La flotte du Trophée Départemental est répartie en deux catégories :

Flotte 1 : grande course, groupe Ailes Marines: dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

Flotte 2 – course, groupe CCI: bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription, l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée. En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>)

Se référer au règlement du trophée habitable 2018- CCI 22 ports des Côtes d'Armor .

4. DROITS A PAYER :

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|--------|---------|
| Toutes | 30€ |

5. PROGRAMME :

5.1 **pré-inscription obligatoire au plus tard une semaine avant la course, soit le 14 juillet 2019 (en retournant la fiche d'inscription, présente sur le site cercle-nautique-paimpol.com, par mail : cnpl.paimpol@wanadoo.fr ou par courrier : Cercle Nautique de Paimpol BP 109 22500 Paimpol)**

5.2 Confirmation d'inscription : salle Mauffray Maison des Plaisanciers, port de Paimpol
Samedi 20 juillet de 18 à 20h00

5.3 Jauge et contrôles : [sans objet]

5.4 Jours de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------------------------|---|-----------|
| <i>Dimanche 21 juillet</i> | [09h00 Baie de Paimpol] | [toutes] |
| | Arrivée chenal du Trieux | |

6. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions]
- [affichées selon la Prescription Fédérale]

7. LES PARCOURS :

7.1 Les parcours seront de *type construit, côtier ou mixte*.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

9. CLASSEMENT :

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 toutes les courses comptent

9.3 Le système de classement est le suivant : [Système de Points a Minima de l'annexe A]

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps le CVL ne s'appliquera pas]

10. PLACE AU PORT :

Emplacement au port : [Accueil aux ports 1 semaine avant et après, merci de contacter avant les capitaineries : port de Paimpol 02 96 20 47 65 et de Lézardrieux 02 96 20 14 22.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP] :

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX :

Des prix seront distribués comme suit : *[dimanche 21 juillet à 19h00 maison des Plaisanciers PAIMPOL]*

Une dotation exceptionnelle est prévue voir l'article 15

14. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DOTATION EXCEPTIONNELLE :

Le Sponsor du cercle nautique de Paimpol organisateur de la régata **Norisko**, dote la régata d'un don de **100€ *** pour chaque bateau participant, qui sera remis au chef de bord lors de la remise des prix. Les conditions à remplir pour recevoir ce don sont :

- **Avoir participé à toutes les manches de la régata.**
- **Être classé au classement général.**

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **[Cercle Nautique de Paimpol : 06 47 32 28 05 cnpl.paimpol@wanadoo.fr]**

Merci à la ville et au port de Paimpol et de Lézardrieux pour leur soutien.



CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL

cnpl.paimpol@wanadoo.fr

cercle-nautique-paimpol.bzh

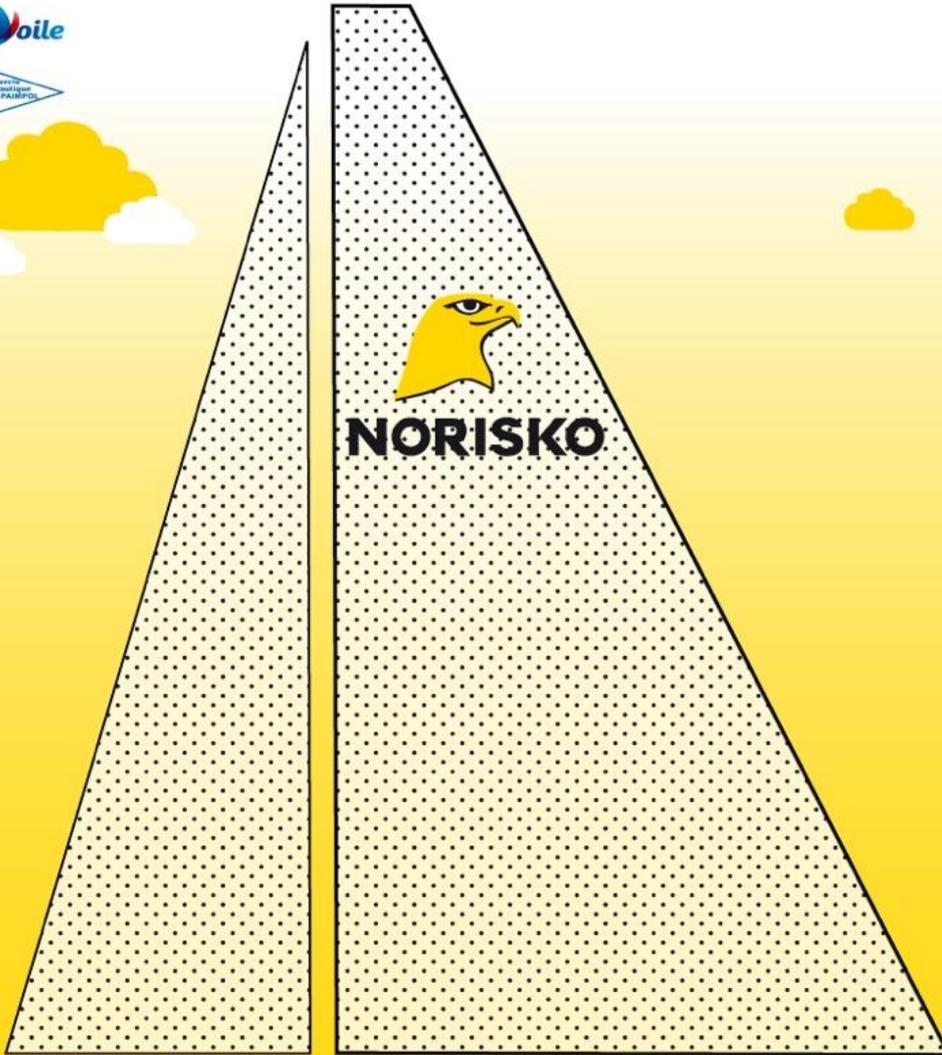
06 47 32 28 05

Maison des Plaisanciers.

Quai Neuf BP 109

22500 Paimpol

FFvoile



21 juillet 2019

Trophée NORISKO

Régate du Cercle Nautique de Paimpol

100€ offerts aux Skippers qui participent à la régatée Trophée NORISKO*

INSCRIPTION : maison des plaisanciers quai Neuf 22500 Paimpol / 06 47 32 28 05 / cnpl.paimpol@wanadoo.fr

*voir règlement et accepter les conditions

cercle-nautique-paimpol.bzh

